



Acte n° 2024C114

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 8
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05/04/2024

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Patrick NABETH), Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Christine FORNES (Pouvoir à Michelle NUGUET), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Bernard REY, Pierre ROSET (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : France-Line VINCENT.

OBJET : GESTION DES DECHETS – Adhésion à l’association AMORCE au titre des déchets ménagers

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, informe que AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d’intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d’informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

M. Vincent LAUTIER propose d’adhérer à AMORCE au titre des déchets ménagers afin de bénéficier des informations et des retours d’expériences pour un montant annuel de 861 €.

Vu l’avis favorable du Bureau du 04/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l’unanimité :

- ✓ **D’ADHERER** à l’association AMORCE au titre des déchets ménagers ;
- ✓ **DE DESIGNER** M. Vincent LAUTIER comme titulaire auprès de l’association ;
- ✓ **D’AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous actes à intervenir ;

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont et seront inscrits dans le budget annexe DECHET 2024 et suivants.

A Ars-sur-Formans, le 11/04/2024

**La Secrétaire de Séance,
France-Line VINCENT**



Affichage sous format électronique : 16/04/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**

